

Séance extraordinaire du 16 août 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 16 août 2019 à 18 h 45, au deuxième étage de la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Raymonde Tremblay, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 18 h 45.

Les membres du conseil, ceux présents et ceux absents, ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Inondations printanières 2019 – Zone d'intervention spéciale

600-2 Terrain municipal – Chemin du Cimetière et Route 105

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
------	--

Adoptée à l'unanimité

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
---	--

02 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-08-16-217

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire comportant les sujets suivants :

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	-----------------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	--

600-1 Inondations printanières 2019 – Zone d'intervention spéciale

M.B. 2019-08-16-218

Modification de la zone d'intervention spéciale (ZIS) dans le secteur du Grand Lac Rond dans la municipalité de Bouchette

Considérant les informations reçues concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS) – Inondations Printanières 2019;

Considérant les informations fournies par le bureau municipal;

Considérant qu'il s'agit d'établir un régime de contrôle intérimaire d'ici à ce qu'un nouveau cadre normatif soit élaboré par le gouvernement et mis en œuvre par les municipalités (chapitre A-19.1 du projet de décret gouvernemental);

Considérant la décision par le Gouvernement du Québec de déclarer le secteur du Grand Lac Rond situé dans la municipalité de Bouchette au complet dans la zone d'intervention spéciale (ZIS);

Considérant le processus d'adoption du décret 817-2019;

Considérant la date butoir pour la municipalité de soumettre des modifications;

Considérant l'incertitude et les impacts négatifs pour les propriétaires touchés par la ZIS dans le secteur du Grand Lac Rond;

Considérant que les propriétaires pourront demander une révision quant à leur situation en regard du décret gouvernemental;

Considérant l'urgence pour le gouvernement de recevoir l'avis des municipalités touchées;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander au Gouvernement du Québec une modification de la zone d'intervention spéciale (ZIS) dans le secteur du Grand Lac Rond dans la municipalité de Bouchette, de manière à inclure dans la ZIS seulement les propriétés qui auront fait des réclamations suite aux inondations dans ce secteur.

Note : La résolution devra être transmise au Gouvernement au plus tard le 19 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Terrain municipal – Chemin du Cimetière et Route 105

M.B. 2019-08-16-219

Considérant que la vente d'une parcelle de terrain municipal, terrain situé à la jonction de la Route 105 et du chemin du Cimetière, ne s'est pas réalisée à la suite du premier processus de mise en vente;

Considérant que les membres du conseil désirent toujours vendre cette parcelle de terrain;

Considérant que les limites de cette propriété ne sont pas établies officiellement en fonction d'une opération d'arpentage;

Considérant qu'il serait aussi intéressant de regarder la possibilité de procéder à un échange de terrain avec un propriétaire voisin;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater le maire Gilles Bastien, soit d'enclencher les démarches en vue de vérifier la possibilité de procéder à un échange de terrain avec un propriétaire voisin, soit Madame Fernande Leblanc. De plus, il est également résolu, qu'une fois que les démarches d'échange de terrain auront été réalisées et approuvées par le conseil, d'autoriser les frais relatifs à une opération d'arpentage afin de bien identifier les limites de cette nouvelle propriété.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
-----	-------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants;

- Permis de construction ZIS
- Inondation terrain ZIS

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-------------	--

M.B. 2019-08-16-220

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Raymonde Tremblay
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe